

Chef d'équipe des service sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP2)

DURÉE DE FORMATION

70 heures (9 jours)
Hors examen

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant
exercer une fonction de
chef d'équipe des
services de sécurité
incendie

PRE REQUIS

- être titulaire d'un diplôme
de secourisme à jour ;
- être apte médicalement ;
- Pouvoir justifier de 1607
heures en tant que chef
d'équipe SSIAP au cours
des 24 derniers mois

NOMBRE DE STAGIAIRES

Groupe de **12 personnes**
maximum

MODALITÉ D'ORGANISATION

Intra entreprise ou
Inter entreprise

RÉFÉRENCES :

- **Articles MS** de l'arrêté
du 25/06/80 modifié
- **Articles 3 et 5** de
l'arrêté du 02/05/05
consolidé

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- + Animer et diriger une équipe d'agents de sécurité
- + Exploiter un poste central de sécurité et les différents équipements
- + Mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens

CONTENU :

THEORIE :

- + Rôles et missions du chef d'équipe Sécurité incendie
- + Le Système de sécurité incendie
- + Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- + Chef du poste central de sécurité en situation de crise

PRATIQUE :

- + Manipulation du système de sécurité incendie
- + Mise en situation d'intervention / gestion de crise
- + Management du service.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

THEORIE :

- + Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur ou paperboard, d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications

PRATIQUE :

- + Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur. Mise en situations d'accidents simulés avec autoévaluation et évaluation pédagogique.

SUIVI – ÉVALUATIONS :

- + Feuille de présence,
- + Certificat de chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2).
- + Un livret de formation en couleur ;
- + Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.